



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

État-Départements : nos actions, nos ambitions.

**Assises des Départements
de France**

Strasbourg, 10 novembre 2023



Nos actions en 2023, nos ambitions pour 2024

Un an après le programme de travail commun décidé entre le Gouvernement et Départements de France, plusieurs avancées ont permis de répondre au défi du plein emploi, à l'ambition de la transition écologique et à la nécessité de la solidarité.

Ces réformes ont été co-construites en partant des pratiques innovantes des départements et en s'assurant de leur déclinaison opérationnelle dans les territoires.

De nouvelles instances de dialogue ont été instituées, comme le comité des financeurs pour évoquer les moyens alloués aux politiques de solidarité.

Une fois posées les bases de cette méthode commune, de nouvelles ambitions doivent être portées avec les Départements, afin de répondre aux attentes des Françaises et des Français.

Aux Assises des Départements de France à Strasbourg, le 10 novembre 2023, la Première ministre a réaffirmé l'engagement de l'État aux côtés des Départements.



*91^{ème} Congrès des Départements de France,
à Agen, le vendredi 14 octobre 2022.*



*Assises nationales des Départements
à Strasbourg, le vendredi 10 novembre 2023.*



Ensemble, pour des perspectives financières partagées

L'année 2023 a été marquée par une inflation significative et une forte progression des coûts de l'énergie, alors même qu'une partie des recettes des Départements se sont contractées. Cet effet ciseaux a fragilisé l'action publique de certains Départements. Un suivi budgétaire et comptable a été mis en place pour la quinzaine de départements en difficulté.

À la demande de Départements de France, la trajectoire financière prévue d'ici 2027 dans la Loi de programmation des finances publiques a été détaillée et une **prospectivité spécifique** aux Départements a été proposée.

En 2024, l'État mobilisera un **fonds de sauvegarde**, financé à parité par l'État et les Départements pour accompagner les plus fragiles, en sus du **filet de sécurité** visant à atténuer la hausse des coûts énergétiques de cette année.

Ensemble, pour l'emploi, les solidarités et la santé

Les Départements sont au cœur des politiques sociales, comme chefs de file de l'action sociale et acteurs de la solidarité territoriale. Ils ont contribué à élaborer des réponses pour atteindre le plein emploi et lutter contre les inégalités à la racine.

La co-construction de France Travail

L'année 2023 a été marquée par un partenariat intense et constructif entre l'État et les Départements dans le champ de l'insertion et de l'emploi.

Grâce aux Départements de France, la réforme de France Travail s'est nourrie d'expériences concrètes menées avec 18 départements pilotes d'un accompagnement renoué des allocataires du RSA.

Elle capitalise sur les actions engagées préalablement dans les départements pour aller plus loin à la fois dans la rénovation du parcours et des modalités d'accompagnement des allocataires du RSA, et dans la mise en place d'un nouveau cadre de gouvernance des politiques d'emploi et d'insertion.

En 2024, le partenariat entre l'État et les Départements se renforcera avec l'entrée en vigueur de la loi pour le plein-emploi en cours d'adoption au Parlement. Une nouvelle étape de **la contractualisation « France Travail »** permettra de soutenir l'ingénierie, l'adaptation des systèmes d'information et l'intensification des parcours d'accompagnement socioprofessionnels en levant les freins périphériques, dans de nouveaux bassins d'emploi.

Les Départements, acteurs principaux du Pacte des solidarités

En 2023, le Pacte des Solidarités a été élaboré en partant de l'évaluation des actions menées et des concertations avec l'Assemblée des Départements de France.

Il regroupe plus de vingt-cinq mesures concrètes, réunies en quatre axes prioritaires qui concernent principalement les Départements :

- **La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités dès l'enfance**, avec un meilleur accompagnement des enfants mal logés et l'accès aux loisirs et aux vacances à tous ;
- Avec le déploiement de France Travail, la sortie de la pauvreté par **le retour à l'emploi**, en levant les freins périphériques à l'activité et en déployant les dispositifs d'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi ;
- **L'accès aux droits**, en complément de la solidarité à la source, avec le déploiement massif des démarches d'aller-vers grâce au réseau des accueils sociaux pour mieux lutter contre le non-recours ; l'amplification du soutien à la domiciliation ; la prévention des expulsions locatives ; une action résolue d'accès à la santé des plus précaires dont les femmes ;
- **La transition écologique et solidaire**, visant à réduire les dépenses contraintes des ménages en matière d'alimentation, d'énergie et de mobilité, grâce au programme « Mieux manger pour tous », la cantine à 1€, les plateformes de lutte contre la précarité énergétique ou encore le soutien à la tarification sociale de l'eau.

En 2024, le Pacte des Solidarités sera décliné **en pactes locaux** proposés aux Départements et métropoles, élaborés conjointement à partir de diagnostics locaux reprenant les spécificités territoriales. Une « **conférence permanente des solidarités** » permettra avec les Départements, de suivre l'avancée des actions.

La protection de l'enfance, au cœur des enjeux partagés

L'année 2023 a permis de poursuivre la collaboration entre les Départements et l'État sur la protection de l'enfance. Dix **comités départementaux de protection de l'enfance** ont ainsi été installés pour expérimenter une nouvelle gouvernance territoriale, associant étroitement le président du Département, le préfet et le directeur général de l'ARS. Le **GIP France enfance protégée** a aussi vu le jour, lançant ses premiers chantiers emblématiques : plateforme de lutte contre la prostitution, recensement des pratiques inspirantes ou la préfiguration d'outils partagés - plateforme d'écoute des professionnels, bases de données nationales...

En 2024, s'agissant de la protection de l'enfance, une nouvelle instance de dialogue avec les Départements sera instituée avec des objectifs ambitieux pour les enfants confiés et leurs familles.

S'agissant de la petite enfance, la qualité dans les modes d'accueil des enfants sera réaffirmée :

- Avec le nouveau **régime d'inspection et de contrôle** des établissements et services d'accueil qui permettra une plus grande concertation avec les départements (plans coordonnés, échanges d'information...).
- Avec un partenariat renouvelé entre Départements, branche famille de la Sécurité sociale et État pour mieux **accompagner les professionnels de la petite enfance**, notamment les assistants maternels, et favoriser tant l'entrée que le maintien dans ce métier.

L'accès aux soins

L'année 2023 a permis de lancer des démarches de co-construction des politiques de santé avec le Conseil national de la refondation (CNR), avec une centaine de réunions qui ont regroupé 18 000 participants, dont des élus, des citoyens et des administrations, pour aboutir à environ 250 projets « labellisés CNR » par les Agences Régionales de Santé.

Les paroles des conseillers départementaux, bénéficiant d'une légitimité démocratique et d'une expérience pratique, ont pu être entendues.

Autre temps fort de l'année écoulée, un plan d'actions a proposé des solutions aux **patients atteints** de maladies chroniques sans médecin traitant. Les Départements ont été associés au comité de pilotage national de cette démarche, ainsi qu'aux instances départementales, en cohérence avec la contribution remise par l'ADF sur l'accès aux soins de premier recours.

En 2024, le rôle des conseils départementaux sera renforcé :

- Pour la coordination de l'offre de soins dans la gouvernance des **conseils territoriaux de santé** et l'accompagnement des professionnels dans le cadre des guichets uniques à destination des professionnels de santé, en particulier pour favoriser leur installation sur le territoire.
- Pour que la place des élus départementaux soit renforcée dans les **conseils de surveillance des ARS**.

L'autonomie de nos aînés

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration des premières briques concrètes d'un « **service public départemental de l'autonomie** », pour répondre au « parcours du combattant » vécu par de trop nombreuses familles aujourd'hui. Son objectif est de simplifier l'information, l'orientation des personnes et l'accès à leurs droits : adaptation de leur logement, aide à domicile, carte mobilité, etc. La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ont lancé un appel à manifestation d'intérêt en septembre pour sélectionner une dizaine de départements préfigurateurs d'ici décembre 2023.

Une nouvelle **stratégie nationale à destination des aidants** a également été présentée : l'État s'engage aux côtés des Départements à faciliter l'accès au répit pour les aidants, ce qui passe par un plan de création de plus de 6 000 nouvelles places, permettant d'atteindre 40 000 places en 2027.

Face aux enjeux financiers auxquels font face **les établissements et services pour personnes âgées**, un fonds de soutien exceptionnel de 100 millions d'euros a été mis en place à l'été 2023. Ce fonds est alloué par une commission départementale, associant étroitement les conseils départementaux à l'appui aux structures médico-sociales en difficulté de leur territoire.

En 2024, l'État s'engagera :

- À recruter 6 000 **personnels soignants** supplémentaires dans les EHPAD ;
- À financer la section dépendance par la branche autonomie dans une logique de simplification et de soutenabilité du financement des EHPAD. Pour les Départements qui le souhaitent et en lien avec les besoins de soins croissants des résidents, la Sécurité sociale pourra ainsi **financer la section dépendance** des EHPAD ;
- À renforcer le rôle de la CNSA comme **garante de l'équité territoriale et sur la simplification et la sécurisation des concours** de la branche autonomie aux Départements. Une première marche sera faite en augmentant le financement de la CNSA aux Départements.

Pour un meilleur respect des droits des personnes en situation de handicap

En avril 2023, la **Conférence nationale du handicap** qui s'est tenue sous l'autorité du président de la République a permis de construire une feuille de route partagée avec les collectivités locales, signataires de la *Charte d'engagement pour une société pleinement accessible*.

Elle a fixé une gouvernance nouvelle qui associe Départements de France à chacune de ses étapes, tant au sein du **Comité interministériel du handicap** réuni deux fois par an par la Première ministre, que dans toutes les instances ministérielles de suivi.

À partir de 2024, les Départements, seront étroitement associés à la programmation des 50 000 solutions d'accompagnement pour les personnes handicapées annoncées jusqu'en 2030, notamment sur **l'habitat inclusif et le déploiement du soutien à domicile**. Une attention sera également portée aux enfants en situation de handicap, accompagnés par **l'aide sociale à l'enfance**, avec un investissement de 50 millions d'euros, versé par l'État, pour garantir l'intervention des services médico-sociaux.

Enfin, en 2024, **une nouvelle feuille de route Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) 2027** sera rédigée avec Départements de France pour continuer à simplifier les parcours, diminuer les délais de traitement et garantir un plein accès aux droits des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire.

Ensemble, pour la transition écologique départementale

L'année 2023 a vu poser les premiers jalons de la **planification de la transition écologique**, afin de donner à la France une stratégie en matière de réduction des gaz à effet de serre, de préservation de la biodiversité et des ressources. Ce plan donne à chaque secteur et chaque acteur des leviers concrets pour agir à son niveau et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les Départements sont essentiels pour concilier les enjeux écologiques et sociaux au sein de leurs politiques publiques, condition d'acceptabilité et de faisabilité de la transition.

En 2024, un **diagnostic** permettra d'identifier les pistes pour réussir la transition écologique, en capitalisant sur les pratiques déjà existantes dans leurs domaines de compétence (aménagement des routes et voiries, gestion des bâtiments comme les collèges...).

Ensemble, pour une sécurité civile plus performante

L'année 2023 a été l'occasion d'analyser différentes pistes de financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) face à des besoins induits par les changements climatiques et le vieillissement de la population. À ce titre, leurs véhicules bénéficieront d'une exonération de taxe sur les carburants.

En 2024, l'État mettra en place une **nouvelle instance de dialogue** avec les Départements. Elle permettra d'aborder les enjeux portant sur la prévention des incendies, les urgences mais également sur le modèle français fondé sur le volontariat.



Les mesures pour les Départements annoncées par la Première ministre à Strasbourg

- Une **instance de dialogue** d'égal à égal avec les Départements sur la protection de l'enfance et les sapeurs-pompiers.
- Un **fonds de soutien aux départements en difficulté de plus de 100 millions d'euros** avec un financement à parité entre État et les Départements.
- Un **financement de l'autonomie** avec une première marche à environ **150 millions d'euros**.
- Un renforcement de l'aide **aux mineurs non accompagnés (MNA) pour atteindre 100 millions d'euros**.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact

Service de presse de Matignon
57, rue de Varenne - 75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79